EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-267

Séance publique du

12 octobre 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012-lmc1178829-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020

Préfecture des Bouches-du-Rhône — POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ — Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE ÉTUDIANTE "AIX STUDENTS FEST" 2020

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Marc FERAUD à Madame Kayané BIANCO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :
Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance, Enfance

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12 OCTOBRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE ÉTUDIANTE "AIX STUDENTS FEST" 2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence compte 36 000 étudiants, ce qui la hisse au deuxième rang des universités françaises.

L'université d'Aix-en-Provence est réputée pour être un important lieu d'enseignement et de recherches en droit, en lettres et en sciences humaines. Aix en Provence abrite aujourd'hui l'un des principaux campus de l'université d'Aix-Marseille, qui compte au total 90 000 étudiants.

En 2020, la Ville souhaite soutenir un événement contribuant au dynamisme de la vie étudiante sur notre territoire : Un AIX STUDENTS FEST particulier, orienté vers l'art et la communication et prenant en compte le contexte lié au COVID-19.

- L'ASSOCIATION KADIVERS, propose un « LIVE PAINTING » au sein des résidences étudiantes du CROUS, avec un artiste reconnu.

REALISATION D'UNE OEUVRE MURALE OFFERTE AU CROUS

Avec prise en compte des points suivants :

- Une œuvre murale sera réalisée par un groupe d'étudiants, aux côtés d'un artiste confirmé, au sein des résidences étudiantes d'Aix.

- Une œuvre qui sera porteuse de messages humanistes et tournée vers l'avenir,

- Nécessité de l'art et en particulier de l'art urbain, gratuit, offert à tous, qui rassemble en cette période d'isolement,

- Permettre à des étudiants de s'exprimer aux côtés d'un artiste, les sensibiliser à l'art, avec découverte du street art.

- Mise en place des consignes liées à la crise sanitaire et sociale et de distanciation physique.

UN APPEL A PROJET PARTICIPATIF

- un appel à projet sur les réseaux sociaux sera lancé, les étudiants pouront adresser des propositions de dessins,

- Cette base de réflexion servira à la réalisation d'une esquisse par l'artiste, pour présentation et validation du CROUS.

- L'ASSOCIATION SORTIE D'AMPHI, propose la tenue et l'animation des stands durant les 4 salons étudiants à venir :

- SALON STUDYRAMA les SAMEDIS 17 OCTOBRE et 9 JANVIER 2021 à l'ARENA du PAYS D'AIX :

- SALON LETUDIANT le VENDREDI 12 et SAMEDI 13 MARS 2021 au Parc CHANOT à MARSEILLE.

- Sur les 4 salons, des STANDS seront organisés sous la bannière Vie Etudiante VILLE d'AIX EN PROVENCE – SORTIE D'AMPHI AIX.

- 4 chargés de missions seront présents sur toute la durée d'ouverture avec 1h de formation en amont, un management et un suivi d'équipes effectué par la coordinatrice de l'association SORTIE D'AMPHI.

- La Gestion de la logistique (aller/retour des habillages du stand et des documents à présenter), sera mis en place en accord avec la MISSION VIE ETUDIANTE de la Ville.

- La Ville recevra pour chaque salon des points de reporting et des bilans.

Le budget afférent à l'animation du stand par l'association SORTIE D'AMPHI sur les 4 journées est évalué à 2500 €.

Les dossiers de demandes de subventions concernés ont été présentés et validés le 03 septembre 2020.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations de la programmation AIX STUDENTS FEST 2020 détaillées dans le tableau présenté ci-dessous, pour un montant total de quatre mille cinq cent euros (**4 500 €**).

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2020 et affectés au compte 1830 (23-6748-922), qui présente les disponibilités suffisantes.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2020

AIX STUDENTS FEST 2020

En euros

TIERS	**ASSOCIATIONS**	**OBJET**	**DOTATION 2018**	**DOTATION 2019**	**DOTATION 2020**
69353	KADIVERS	Live painting au CROUS	2 000	2 000	**2 000**
105382	SORTIE D'AMPHI	Animation Stand informations de rentrée	1 500	2 000	**2 500**
TOTAL			3 500	4 000	**4 500**

DL.2020-267 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE ÉTUDIANTE "AIX STUDENTS FEST" 2020-

Présents et représentés	:	52
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»